

Présentation du Visiting Inspector Program ou VIP (Programme de l'inspecteur en visite)

Il est essentiel que vous compreniez les lois qui s'appliquent à votre entreprise afin de la gérer de façon responsable et d'éviter d'avoir à payer des amendes. Le « Department of Consumer Affairs » ou DCA (Service de Protection des Consommateurs) délivre des dizaines de licences aux différents secteurs professionnels et inspecte des milliers d'entreprises afin de vérifier leur conformité avec les différentes lois locales et étatiques. En tant que nouvelle entreprise, il peut être difficile de savoir ce qu'il convient de faire pour être en conformité. Le Visiting Inspector Program ou VIP (Programme de l'inspecteur en visite) du DCA effectue une inspection gratuite de votre entreprise en la personne d'un inspecteur expérimenté. Il vous conseillera et vous informera de ce qu'il convient de faire afin d'être en conformité avec les réglementations du DCA et d'éviter toute violation.

Questions fréquentes

Quelles sont les entreprises admissibles au VIP ?

À compter du 1er juillet 2017, si vous obtenez une licence auprès du DCA dans l'un des secteurs répertoriés ci-dessous, vous bénéficierez d'une inspection de conformité gratuite.

Salle de jeux	Livraison de blanchisserie industrielle
Attraction foraine	Kiosque à journaux
Hôtel des ventes	Prêteur sur gages
Revendeur de produits pour personnes handicapées	Billard et salle de billard
Revendeur d'appareils électroménagers et électroniques	Blanchisserie
Magasin d'électronique	Concessionnaire - Voiture
Agence pour l'emploi	Concessionnaire - Général
Café Gaming	Revendeur/réparateur de balances
Garage	Chaudronnier
Garage et parking	Café avec terrasse
Parking	Titulaire d'une licence Stoop Line Stand (vendeur de nourriture ambulant)
Blanchisserie industrielle	Entrepôt de stockage
	Marchand de tabac

Comment le VIP fonctionne-t-il ?

Dans les trois mois suivant la réception de votre nouvelle licence, le DCA vous contactera afin de programmer un rendez-vous pour une inspection de conformité. Lors du rendez-vous, un

Suite au verso >

inspecteur expérimenté vous fournira des informations importantes relatives aux lois concernant votre entreprise que le DCA applique, notamment en matière d'octroi de licences, la loi sur la protection du consommateur et des lois fondamentales relevant du droit du travail telles que la législation relative aux congés/congés maladie payés de la ville. Après l'inspection de conformité, l'inspecteur vous remettra un « Certificat de conformité ». Le DCA vous encourage à régler rapidement toutes les violations éventuelles.

Quel est le coût de l'inspection ?

L'inspection de conformité est gratuite.

L'inspection peut-elle être effectuée dans une langue autre que l'anglais ?

Oui. Vous pouvez demander la langue de votre choix. Le DCA coordonnera ses services d'interprétation pour l'inspection.

Quand mon entreprise sera-t-elle inspectée ?

Votre entreprise sera inspectée dans un délai d'un an.

Que dois-je faire pour reprogrammer mon inspection ou si j'ai une question à poser à l'inspecteur après mon inspection ?

Envoyez un courrier électronique à l'adresse VIP@dca.nyc.gov pour reprogrammer votre inspection ou pour contacter l'inspecteur VIP.

Où puis-je trouver des informations complémentaires pour être en conformité avec les lois que le DCA applique ?

Le site Web du DCA, nyc.gov/dca, dispose de listes de vérification pour de nombreux secteurs et dans de nombreuses langues, ainsi que des modèles de formulaires, de signalisations et d'autres modèles. Le DCA héberge également de nombreux événements et propose des journées de formation commerciale. Si vous souhaitez participer à une journée de formation commerciale ou que vous envisagez d'en diriger une dans votre région, vous pouvez effectuer une demande en ligne. Si vous avez une question, vous pouvez discuter en direct avec un représentant du DCA du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 h (jours fériés exclus).

Si vous avez toujours des questions relatives aux lois que le DCA applique, vous pouvez vous adresser au Business Compliance Counsel (conseiller de conformité des entreprises) du DCA. Composez le 311 pour joindre le service d'assistance pour le respect des lois des entreprises, ou envoyez un courrier électronique à l'adresse BusinessComplianceCounsel@dca.nyc.gov.

Où puis-je trouver les autres lois de ma ville ayant un impact sur mon entreprise ?

Le Department of Small Business Services ou SBS (Division des Services aux petites entreprises) propose un certain nombre de ressources vous permettant d'ouvrir et de gérer votre entreprise. Rendez-vous sur nyc.gov/business ou composez le 311 pour obtenir de plus amples informations.



Bill de Blasio
Mayor

**Consumer
Affairs**

Lorelei Salas
Commissioner

Le Department of Consumer Affairs (DCA) de la Ville de New York protège et améliore au quotidien la vie économique des New-Yorkais afin de contribuer au développement de communautés florissantes.